

Résolution du C.A. du CREE – 6 mars 2003

Les répercussions d'un échange de terrains
sur la biodiversité et l'intégrité écologique
du parc national du Mont-Orford

Mont-Orford

6211-20-001

Copie de résolution adoptée lors de la réunion du Conseil d'administration du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie (CREE) tenue le 6 mars 2003 à Sherbrooke.

5. Memphrémagog

Considérant que les résultats des analyses chimiques des sédiments (07-2002) - Ruisseau Castle, Petite et Grande Plage Southière, Plage Municipale (Ct Magog) et Lac Memphrémagog - du Groupe-conseil Roche Ltée (août 2002) pour le compte du Canton de Magog, indiquent une contamination de métaux lourds à onze (11) des treize (13) stations d'analyses et que les concentrations de ces métaux dépassent le seuil d'effets néfastes;

Considérant qu'en 1993, M. Richard Cooke, alors Responsable de la gestion du milieu naturel et du service aux usagers à la direction régionale de l'Estrie (Parc du Mont Orford) du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche fait valoir dans un mémo interne du ministère que plusieurs problèmes existent et d'autres existeront à cause du développement du domaine skiable dans le ruisseau Castle et l'exutoire dans le Lac Memphrémagog;

Considérant que les correctifs proposés aux recommandations du mémo (interne) de M. Cooke n'ont pas résolu le problème de sédiments et qu'il existe maintenant un problème de contamination dans le lac Memphrémagog;

Considérant que le ministère de l'Environnement et la FAPAQ d'alors (1993), ont laissé les intervenants du ruisseau Castle (groupes de citoyens, municipalités, et autres) dépenser des sommes considérables (quelques centaines de milliers de dollars) afin d'améliorer la qualité de l'eau du ruisseau Castle en aval de l'autoroute dix (10);

Considérant qu'une audience publique du Bureau d'Audiences Publiques en Environnement (BAPE) ferait connaître les conséquences environnementales de cette contamination du lac Memphrémagog, la source d'eau potable pour 160 000 personnes;

Résolution 03-03-06-01

Il est proposé par Raymond Cloutier, appuyé par Bernard Lapointe, de saisir le ministre de l'Environnement, M. Thomas Mulcair, de ces faits afin de réclamer du BAPE (Bureau des Audiences publiques en environnement) une enquête sur toute question relative à la qualité de l'environnement pour déterminer la provenance et surtout la toxicité des métaux identifiés aux stations d'échantillonnage du ruisseau Castle et du lac Memphrémagog. Adoptée.

